



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 46

17 novembre 1971

### POSSIBILITÉS DE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ARCTIQUE

Le ministre des Travaux publics, M. Arthur Laing, a annoncé le 2 novembre qu'il existe des emplacements appropriés pour l'aménagement de terminus maritimes destinés au transport du pétrole, à plusieurs endroits du littoral de l'Arctique canadien, selon un rapport circonstancié établi par les fonctionnaires de son ministère.

L'étude qui est désignée sous le nom d'"Étude de l'île Herschel" a été entreprise à la demande du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le Conseil du Trésor avait auparavant affecté des fonds au montant de \$500,000 à la réalisation d'une étude de factibilité technique d'un projet d'aménagement dans le voisinage de l'île Herschel (Yukon), d'un terminus maritime destiné au transport

du pétrole à longueur d'année par les gros pétroliers. Les autres ministères et organismes de l'Administration fédérale ont collaboré pleinement à la réalisation de l'étude et les sociétés pétrolières y ont également participé.

L'étude a tiré avantage de la véritable mine de renseignements déjà accumulés par les ministères de l'Administration fédérale sur les caractéristiques matérielles de la région de l'Arctique, notamment des constatations de première importance concernant tout projet d'aménagement de terminus maritimes destinés au transport du pétrole dans les eaux de l'Arctique. La quantité et l'utilité de ces renseignements étaient tellement importantes qu'il a été possible à monsieur Rowsell d'effectuer son étude en n'utilisant que la moitié des fonds qui y avaient été affectés.

Le coût de l'aménagement d'un terminus de ce genre s'élèverait à environ 80 millions de dollars, soit près de quatre fois celui du terminus qui doit être aménagé à Come-By-Chance (Terre-Neuve) par le ministère qui a aménagé aussi le terminus destiné aux pétroliers géants à Point-Tupper (Nouvelle-Écosse).

#### DIFFICULTÉS PRÉVUES

Voici quelques-uns des éléments entrant en compte lors de l'aménagement d'un terminus maritime au large du littoral de l'Arctique.

a) La découverte récente selon laquelle le pergélisol de l'Arctique s'avance loin sous le lit de la mer. On doit en tenir compte lorsqu'on installe des pipe-lines ou lorsqu'on construit la fondation d'ouvrages hauturiers.

b) L'existence de tranchées affouillées et dont l'affouillement a été occasionné par des flots de glace à la dérive et de restes de vieille glace entassée sous forme de crêtes d'une profondeur allant jusqu'à 60 pieds et d'une largeur de quelques centaines de pieds à proximité d'emplacements qui seraient, sous d'autres rapports, appropriés à l'aménagement de terminus maritimes. Il est démontré par l'existence

#### SOMMAIRE

Possibilités de transport du pétrole de l'Arctique .....	1
Le Centre O'Keefe a onze ans .....	3
Le premier bureau de téléphone .....	4
Accord canado-polonais sur les réclamations .....	5
Dispositifs anti-fumée pour les avions ...	5
Conférence médicale du Commonwealth ..	5
Le Canada accroît sa contribution au PNUD .....	6
Nouveau laboratoire de recherches .....	6
La teneur en phosphates des détersifs ...	6
Denis Asselin au Musée du Québec .....	7
La population active .....	7
Des jeunes du Québec en Colombie-Britannique .....	7
Accord Canada-Malaisie concernant l'assurance-investissements .....	7

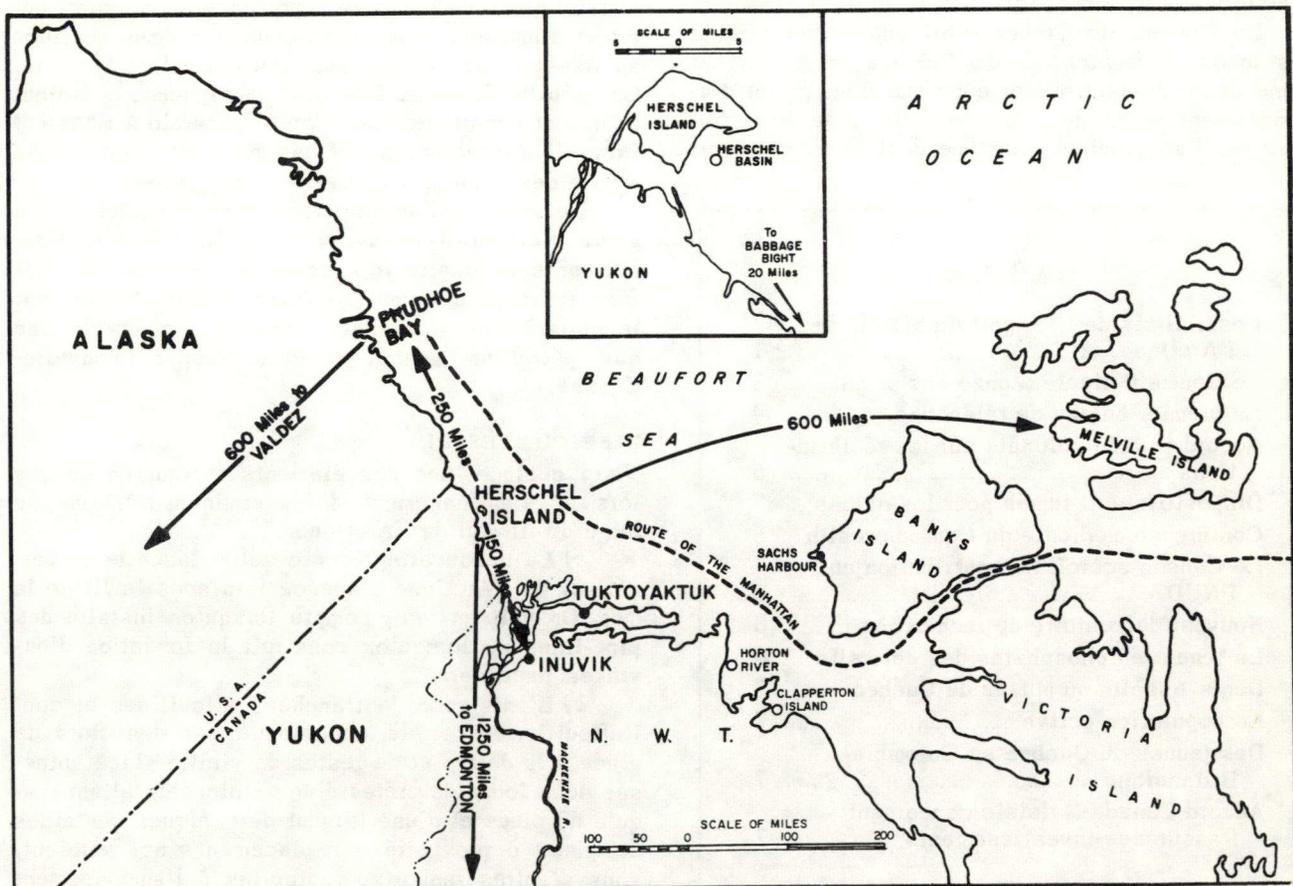
des tranchées de ce genre que les pipe-lines aménagés dans ces secteurs peuvent être détruits par les glaces à la dérive même si l'eau est d'une profondeur de 100 pieds. C'est là un des éléments militant contre la construction de terminus maritimes sur le littoral nord de l'Alaska où il faudrait charger les gros pétroliers à une distance minimale de 30 milles au large des côtes.

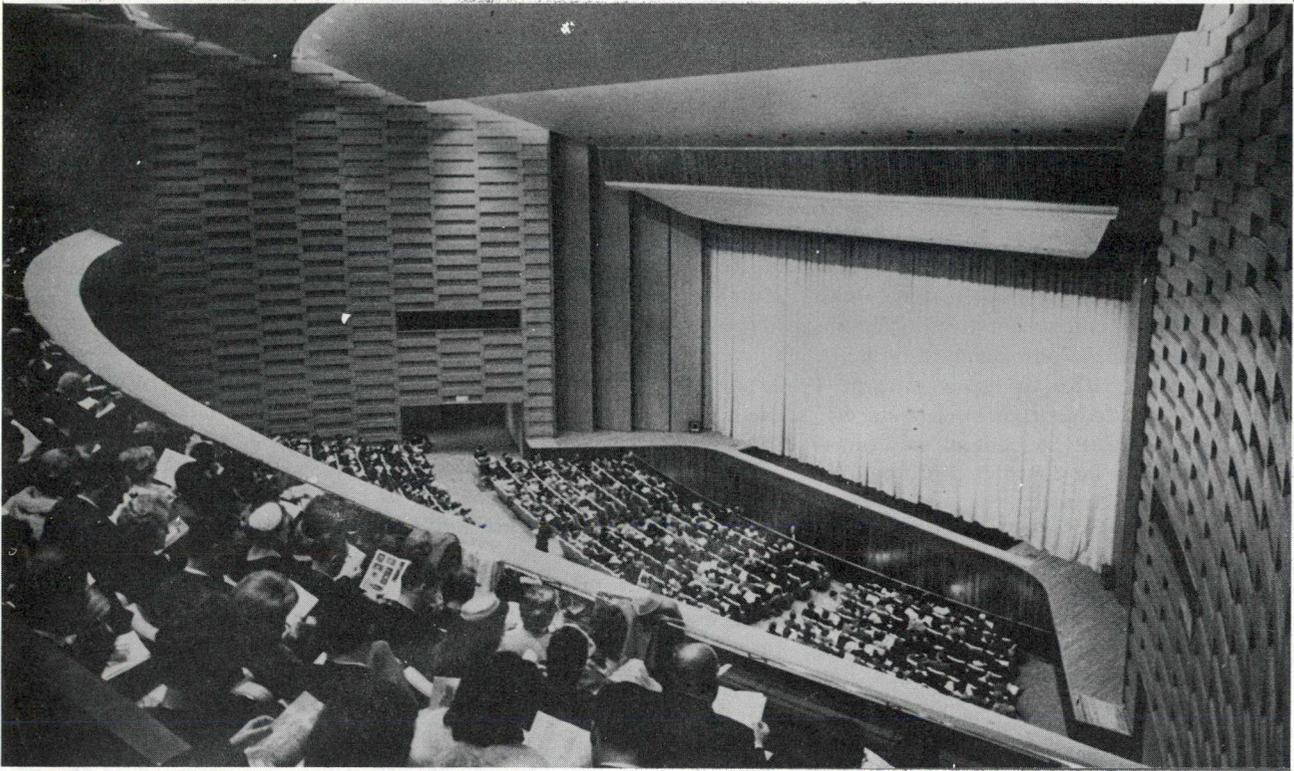
c) Le secteur qui fait l'objet de l'étude est compris dans une région propice à de graves secousses sismiques, ce qui exigerait l'aménagement d'ouvrages encore plus solides que ceux qui sont ordinairement appropriés au rude environnement de l'Arctique.

d) La protection de l'environnement délicat de l'Arctique. La précipitation dans cette région est telle que dans la zone tempérée, on aurait des conditions atmosphériques semblables à celles du désert, car il n'y a dans l'Arctique que l'équivalent d'une quantité de pluie annuelle de sept pouces. La croissance est lente et l'on ne peut remédier que graduellement au dommage occasionné à l'environnement. Aussi, si l'on transportait le pétrole par pipe-line de la baie Prudhoe à Babbage Bight pour ensuite l'expédier ailleurs, il serait mieux d'aménager un pipe-line sous-marin le long de la côte de l'Arctique que d'en aménager un sur terre. Les ensablements hauturiers offriraient une certaine protection à un pipe-line de ce genre.

e) L'aptitude des chantiers de construction navale à construire des brise-glaces-citernes susceptibles de naviguer à longueur d'année dans les eaux de l'Arctique est indispensable à la réussite du susdit projet. (D'après le rapport, il serait possible de construire des navires de ce genre d'un port en lourd de 360,000 tonnes, capables de transporter deux millions de barils de pétrole au cours d'un seul voyage.)

Dans le rapport, on envisage comme moyen pratique de transborder le pétrole à partir des parcs de réservoirs à terre jusqu'aux installations de chargement environ trois milles au large, non pas un quai classique mais deux ouvrages en béton destinés au mouillage ou dauphins, espacés de façon à ce qu'un pétrolier géant puisse y être amarré à l'avant et à l'arrière. Ces ouvrages cylindriques de soutènement, communément appelés dauphins, reposeraient sur une fondation remplie de pierre dans une profondeur d'eau de 90 pieds et seraient surmontés de plates-formes octogones d'une hauteur de 40 pieds au-dessus de la surface, assurant ainsi de l'espace pour les plates-formes d'hélicoptères, l'outillage utilisé pour le transbordement du pétrole et les chargeurs. Grâce aux plates-formes d'hélicoptères le personnel d'exploitation serait transporté entre l'ouvrage et le rivage, en dépit du mauvais temps ou des conditions maritimes. Les plates-formes octogones, mesurant 150 pieds en travers, seraient dotées de locaux pour





## LE CENTRE O'KEEFE A ONZE ANS

Pour son onzième anniversaire, le Centre O'Keefe à Toronto rapporte que la saison qui vient de s'achever a été l'une des plus réussies qu'il ait eues depuis son ouverture, le 1er octobre 1960, au cours de laquelle était présentée la première mondiale de *Camelot*.

Pendant les 46 semaines de la saison, trois records de recettes ont été établis. Pendant la dernière des deux semaines de l'engagement de Engelbert Humperdinck les recettes ont atteint en octobre dernier le chiffre exceptionnel de \$148,927. En mars Katharine Hepburn a fait mieux, soit un chiffre de \$150,739 la deuxième semaine de son engagement dans *Coco*, et n'a pas attendu pour en établir un nouveau la semaine suivante, la dernière de son engagement, avec un total brut de \$171,674.

Tout au long de la saison 1970-1971, les spectateurs ont afflué à une moyenne de 74 p. 100 de la capacité du Centre, qui a présenté des triomphes aussi éclatants que la production par la compagnie théâtrale *Royal Shakespeare* du *Songe d'une nuit d'été*, l'interprétation de *Hello Dolly* par Pearl Bailey, Des O'Connor dans *The London Palladium Show*, Ruby Keeler dans *Non, Non, Nanette*, et le *New York City Ballet*, ainsi que les représentations habituelles de l'Opéra Canadien et du *National Ballet of Canada*.

Au total, 700,000 personnes ont payé leur place, ce qui représente une somme de trois millions et demi de dollars, pour assister aux spectacles du Centre entre le 4 septembre 1970, date à laquelle l'Opéra Canadien a inauguré sa vingt-deuxième saison, et le

14 août 1971, lorsque Juliet Prowse a terminé son engagement de deux semaines dans *Sweet Charity*. Ce record n'a été surpassé que par une ou deux salles de spectacles en Amérique du Nord.

### RÉTROSPECTIVE

Au cours de ses onze ans d'existence le Centre O'Keefe a accueilli plus de huit millions de spectateurs qui lui ont versé 32 millions de dollars en droits d'entrée et ont assisté à près de 300 spectacles (sans compter les productions d'une soirée pour lesquelles la salle avait été louée). Il a présenté la plupart des grandes comédies musicales de la dernière décennie, *Camelot*, *My Fair Lady*, *The Sound of Music*, *How to Succeed in Business*, *Illya Darling*, *Hello Dolly!* (trois fois), *Fiddler on The Roof* (quatre fois), *Gypsy*, *The Unsinkable Molly Brown*, *Roar of the Greasepaint*, *Man of La Mancha*, *Cabaret*, *Coco*, *Sweet Charity*, pour n'en nommer que quelques-unes. On a pu y admirer Laurence Olivier dans *Becket* ainsi que dans trois autres pièces célèbres jouées par la troupe du *National Theatre of Great Britain*; John Gielgud et Ralph Richardson dans *The School for Scandal* (L'École de la médiance) et Gielgud encore avec Vivien Leigh dans *Ivanov!* Alex Guinness et Kate Reid dans *Dylan*; Richard Burton dans un *Hamlet* très discuté; Jessica Tandy et Hume Cronyn dans *A Delicate Balance*.

La scène du Centre a été occupée par la grande troupe du *Metropolitan Opera* de New York ainsi que par la troupe de tournée plus petite; par le *Royal*

Ballet de Grande-Bretagne, le Ballet de Leningrad (Kirov), le *New York City Ballet*, l'*Australian Ballet*, Les Ballets folkloriques du Mexique, l'Orchestre philharmonique de New York, l'Orchestre symphonique de Cleveland, l'Orchestre symphonique de Toronto, et l'Orchestre national de la jeunesse.

Des artistes de réputation internationale y ont présenté des spectacles de variétés personnels, par exemple Harry Belafonte, Sammy Davis Jr., Marlene Dietrich, Judy Garland, Jack Benny, Diana Ross, Johnny Cash, Maurice Chevalier, Duke Ellington, Al Hirt, Petula Clark, Sandler et Young, Rowan et Martin, Liberace et Tony Bennett.

Le Centre O'Keefe, construit en 1960 par la brasserie O'Keefe pour la somme de 12 millions de dollars, a été offert en cadeau au Conseil municipal du grand Toronto au cours de l'été de 1968. Selon les termes de la transaction la ville devait acheter le terrain sur lequel l'édifice est construit. Cet achat serait effectué sur une période de dix ans au même prix que celui qu'en avait donné la Brasserie dix ans auparavant (\$2,750,000). Depuis 1968, le Centre est géré par un conseil d'administration de la même manière qu'une entreprise publique.

#### NOUVELLE SAISON

La saison 1971-1972, qui a débuté le 17 septembre par l'ouverture de la vingt-troisième saison du *Canadian Opera*, propose de nouveaux spectacles. Le 25 octobre commençait la série des spectacles pour les abonnés. La première production, qui avait remporté un franc succès à Londres, s'intitulait *The Chalk Garden* et était interprétée dans les rôles principaux par Gladys Cooper et Joan Greenwood. La saison se poursuivra avec *Light Up The Sky*, avec en vedette Vivian Blaine et Kitty Carlisle, une nouvelle version du *London Palladium Show* et *Mary*, comédie musicale basée sur la vie de Marie Stuart. Parmi les autres productions prometteuses on peut citer la comédie musicale de Broadway *The Rothschilds*; une version chantée de *Gone With The Wind* (Autant en emporte le vent) que Toronto verra avant New-York, une nouvelle version de *The Great Waltz* (La grande valse), en provenance directe de Londres, et, de Londres également, un vaudeville intitulé *Move Over Mrs. Marckam*.

Il y aura aussi l'Orchestre *Osipov Balalaïka*, le *National Ballet of Canada* (qui offrira au public son spectacle traditionnel de Noël *Casse-Noisette*, de même qu'un nouveau répertoire printanier), et un festival Brahms donné par l'Orchestre symphonique de Toronto. Des vedettes du spectacle comme Liza Minelli, Charles Aznavour, Liberace et d'autres se produiront aussi sur la scène du Centre.

#### LE PREMIER BUREAU DE TÉLÉPHONE

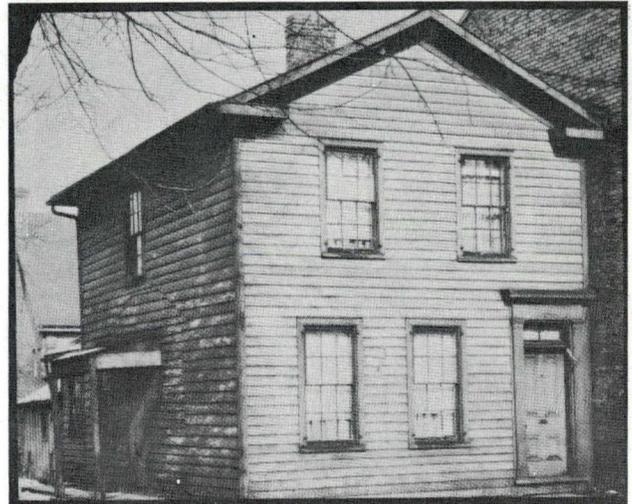
L'inscription "Premier bureau de téléphone du Canada, 1887" se lit sur une plaque toute neuve à la devanture de la maison des Henderson à Tutelo Heights (Brantford, Ontario).

Plus de 100 personnes réunies au domaine Bell ont assisté récemment à l'inauguration de la plaque dévoilée par M. James W. Snow, ministre d'État ontarien, qui déclarait: "Voilà moins d'un siècle, cette simple maison de bois était le berceau de nos services téléphoniques."

Le domicile des Henderson, bâtiment en bois blanc à deux étages, fut transporté dans le domaine Bell il y a trois ans. Le révérend Thomas Philip Henderson y habitait avant de prendre sa retraite à 62 ans, en 1877, pour aider le professeur Melville Bell à établir la téléphonie au Canada.

Un des premiers téléphonistes du monde, il devint l'agent général du service pour le Dominion du Canada; sa demeure, résidence et bibliothèque religieuse, devint le premier bureau de téléphone du Canada. La première ligne téléphonique reliait directement ce bureau à la maison de la famille Bell.

La cérémonie d'inauguration a coïncidé avec l'ouverture officielle d'une exposition qui, occupe trois chambres du domicile des Henderson et rappelle l'évolution du téléphone.



La maison des Henderson qui fut le berceau des services téléphoniques au Canada.

Les deux premières pièces du musée contiennent une reproduction du bureau original et d'un standard de l'époque.

Dans la cuisine et l'office originaux, on peut suivre les progrès successifs de l'industrie du téléphone, depuis la fabrique de James Cowherd, premier manufacturier d'appareils téléphoniques du Canada, jusqu'aux réseaux de communication par satellites. Cette exposition renferme aussi un tronçon du premier câble à étui de bois qui fut installé à Montréal. Dans l'office se trouve une maquette de l'ancienne fabrique Bell de 1882, ainsi qu'une gamme d'appareils téléphoniques allant du modèle original au "contemprhone".

#### TROIS ESSAIS CÉLÈBRES

A l'été de 1876, le jeune Alexander Graham Bell, inventeur du téléphone faisait trois essais à Brantford.

Le 3 août 1876, Alexander Graham Bell recevait dans le magasin de A. Wallace Ellis, à Mount Pleasant (Ontario), le premier appel effectué entre deux agglomérations. Il entendit distinctement les mots "Être ou ne pas être" prononcés par son oncle, le professeur David Charles Bell, au bureau de télégraphe de Brantford.

Puis au cours d'un grand dîner, le 4 août 1876, de nombreux convives ont pu entendre un discours, des récitations, des chants et de la musique instrumentale provenant d'une ligne de communication avec le bureau de télégraphe de Brantford, longue de trois milles et demi.

Le troisième essai est considéré comme le premier appel interurbain jamais réalisé. L'inventeur du téléphone l'a reçu aux Bureau de télégraphe et magasin *Robert White's boot and shoe*, à Paris en Ontario, le 10 août 1876. La ligne télégraphique de Brantford a été portée de 8 à 60 milles pour utiliser un dispositif d'accumulateurs à Toronto.

Le père du téléphone ayant fait plusieurs de ses expériences à Boston, on en vint à prétendre que c'est dans cette ville qu'il l'inventa. Pour Alexander Graham Bell, pourtant, le fait était clair: Brantford fut le berceau du téléphone. Il l'a répété maintes fois en public, notamment lors d'une réunion du *Canadian Club d'Ottawa*, le 27 mars 1909: "C'est moi qui ai inventé le téléphone, là même où je me trouvais à l'époque. Je peux vous assurer que le téléphone a été conçu au Canada, et fabriqué aux États-Unis. C'est au Canada qu'une ligne téléphonique a transmis pour la première fois le message d'un parleur à un auditeur éloigné de plusieurs milles. C'est aux États-Unis que s'est produit le premier échange de conversation sur un même fil téléphonique..."

## ACCORD CANADO-POLONAIS SUR LES RÉCLAMATIONS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé qu'il a signé le 15 octobre à Ottawa, au nom du Gouvernement canadien, un Accord réglant les réclamations en suspens de citoyens canadiens à l'égard de la Pologne. Monsieur Marian Krzak, ministre suppléant du ministère des Finances polonais a signé au nom du Gouvernement de la Pologne. L'Accord qui prévoit le paiement d'une somme forfaitaire de 1.225 million de dollars payable en sept versements annuels égaux entre en vigueur immédiatement.

Les réclamations réglées par l'Accord ont pris naissance à la suite de nationalisation et d'autres mesures similaires prises après la guerre par le Gouvernement polonais. L'Accord couvre les réclamations faites par des personnes qui étaient citoyennes canadiennes au moment de la perte et qui le sont demeurées jusqu'au moment de la date de l'Accord. Les négociations entre les représentants des deux Gouvernements commencèrent à Varsovie en octobre

1968 et des sessions subséquentes de négociations y eurent lieu ainsi qu'à Ottawa.

La Commission des réclamations étrangères sera autorisée à faire des recommandations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre des Finances pour ce qui a trait à la distribution du produit de l'Accord portant sur les biens nationalisés. Les personnes ayant soumis des réclamations au Gouvernement seront informées du règlement.

## DISPOSITIFS ANTI-FUMÉE POUR LES AVIONS

Les six principales lignes aériennes du Canada dont les avions sont équipés de moteurs *Pratt et Whitney JT8D* poursuivent leur programme d'installation de dispositifs anti-fumée en vue de réduire la pollution atmosphérique par les gaz d'échappement. Le programme porte sur soixante avions, y compris des appareils du type *Douglas DC9*, *Boeing 727* et *Boeing 737*.

Air Canada a commencé à équiper 90 moteurs de ses 36 avions de ligne *DC9* de ces dispositifs. A un rythme de six moteurs par mois, la société aura terminé le travail d'ici la fin de 1972.

CP Air a déjà modifié 11 des 36 moteurs qu'elle doit équiper de ces dispositifs et la société compte terminer ce programme d'ici la fin de 1972. Deux des six moteurs des deux avions de ligne *Boeing 737* de TransAir ont été munis de ces dispositifs jusqu'à maintenant, et les quatre autres le seront dans dix-huit mois. Quatre sur dix des moteurs équipant les appareils de Nordair sont déjà modifiés; les autres le seront au cours du premier trimestre de l'année prochaine.

La société *Eastern Provincial* prévoit qu'en décembre 1973 elle aura fini d'équiper les huit moteurs qu'elle doit modifier. *Pacific Western*, enfin, en a modifié six sur onze et compte avoir fini d'équiper les cinq autres en septembre 1972.

Pour ne pas bouleverser l'horaire normal des vols, les sociétés aériennes font effectuer ce travail lorsque les moteurs sont déposés pour leur révision régulière.

## CONFÉRENCE MÉDICALE DU COMMONWEALTH

Une délégation de trois représentants sous la direction du Dr Gaston Isabelle, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a représenté le Canada à la troisième Conférence médicale du Commonwealth, qui a eu lieu à l'île Maurice du 2 au 12 novembre.

Les autres délégués canadiens étaient le Dr B.D.B. Layton, médecin principal des services internationaux d'hygiène, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que le Dr John Gill, directeur adjoint des Services de planification familiale, de la population et de la santé, au Centre

de recherches pour le développement international, à Ottawa.

La Conférence vise à multiplier les relations et à étudier les progrès réalisés dans l'échange d'information entre les membres du Commonwealth, en ce qui concerne l'organisation des services sanitaires, particulièrement dans les pays en voie de développement.

La troisième Conférence médicale du Commonwealth a été organisée en collaboration avec le pays qui accueille tous les participants, par le secrétaire général du Secrétariat pour le Commonwealth, M. Arnold Smith, du Canada. Les congrès précédents avaient eu lieu à Édimbourg (Écosse), en 1965, et à Kampala (Ouganda), en 1968.

## LE CANADA ACCROÎT SA CONTRIBUTION AU PNUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé le 1er novembre que le Canada a décidé de porter sa contribution au Programme de développement des Nations Unies (PNUD) à 18 millions de dollars (américains) pour 1972. La contribution, sujette à l'approbation du Parlement canadien, marque un accroissement de deux millions de dollars (américains), soit 12.5 p. 100, sur l'année précédente.

En faisant part de cette décision aux Nations Unies, M. Paul Saint-Pierre, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé l'allocution suivante à la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies:

"J'ai le plaisir de réaffirmer l'appui entier du Canada au Programme de développement des Nations Unies.

"Nous savons que tous les principes directeurs sur lesquels on s'était entendu pour accroître la capacité du Programme n'ont pas été mis en oeuvre. Nous avons encore des questions importantes à résoudre. Il faudra nous y consacrer sans relâche et rallier tous les gouvernements membres des Nations Unies, particulièrement ceux qui siègent au Conseil d'administration, les administrateurs du PNUD et les autres organisations de l'ONU, dans un effort de coopération.

"Conformément à ces convictions, le Gouvernement du Canada a l'intention d'accroître sa contribution de deux millions de dollars cette année. Ma délégation a le plaisir d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, le Canada versera une contribution de 18 millions de dollars au Programme des Nations Unies pour le développement en 1972."

## NOUVEAU LABORATOIRE DE RECHERCHES

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a exprimé sa satisfaction à l'annonce du début de la construction d'un nouveau laboratoire de recherches

vétérinaires au coût d'environ 11.5 millions de dollars. Le laboratoire est le principal immeuble d'un complexe en voie de réalisation depuis plusieurs années pour l'Institut de recherches vétérinaires.

M. Arthur Laing, ministre des Travaux publics, a annoncé que ce laboratoire de la Division de la pathologie vétérinaire, Direction de l'hygiène vétérinaire, du ministère fédéral de l'Agriculture sera construit à la Ferme de la zone de verdure, au sud d'Ottawa.

"L'élevage des bestiaux compte parmi les secteurs les plus importants de l'économie canadienne, son chiffre de ventes atteignant une valeur d'environ 1.4 milliard de dollars par année, a déclaré M. Olson. La prospérité de ce secteur dépend, dans une large mesure, de la santé des bestiaux qui, d'autre part, est affaire de recherches. Grâce au travail de nos chercheurs et à l'établissement de politiques et de programmes nationaux de répression des maladies, nous avons pu créer l'un des cheptels nationaux les plus sains au monde. Nous ne pourrions maintenir cette haute norme qu'au prix d'une vigilance constante et des installations voulues pour appuyer nos travaux de recherches," a ajouté le ministre.

Le nouveau laboratoire abritera le personnel et le matériel de la Division qui dispose actuellement de locaux trop petits dans la région de la Capitale. Le nouveau bâtiment servira aussi de bureau central à l'administration de la Division de la pathologie vétérinaire.

Le nouveau laboratoire sera le plus vaste des huit laboratoires de recherches et de diagnostic au Canada. On y effectuera des études sur les maladies qui s'attaquent actuellement aux bestiaux canadiens, et sur les maladies éventuelles d'origine étrangère. Le but des recherches est de réprimer les maladies dont souffre le cheptel canadien et de lutter contre l'importation de maladies nouvelles. Les laboratoires serviront aussi de centres de diagnostic.

## LA TENEUR EN PHOSPHATES DES DÉTERSIFS

Les fabricants répondent aux exigences du Gouvernement touchant la teneur en phosphates des détersifs, ainsi que l'établissent certaines analyses faites par le ministère fédéral de l'Environnement.

Un tableau présenté récemment par le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, permet de constater la transformation de détersifs avant et après, le 1er août 1970, date d'entrée en vigueur du règlement établi à ce propos par le Gouvernement.

Le Règlement sur le contrôle de la concentration en phosphore, édicté à cette date, stipule qu'une concentration maximale de 20 p. 100 de phosphates, était autorisée dans les détersifs mis en vente sur les marchés canadiens.

On a pu démontrer que les phosphates enrichissent l'eau et contribuent à la croissance massive de plantes aquatiques. La décomposition de ces

plantes épuise l'eau de son oxygène, ce qui rend l'eau inhabitable pour certains poissons et impropre aux loisirs de l'homme.

Avant que le règlement entre en vigueur, la teneur en phosphates des détersifs de fabrication canadienne s'établissait de 1 à 38 p. 100. Les dernières analyses révèlent une teneur de 1 à 20 p. 100, dans 70 marques, trois marques analysées présentant respectivement une teneur de 21.0, 21.5 et 22.1 p. 100. Quand la teneur dépasse 20 p. 100, d'autres marques font l'objet d'une analyse afin d'établir si le Gouvernement doit tenter des poursuites contre certains fabricants pour infraction au règlement.

Certains échantillons ont aussi été analysés par la méthode de diffraction des rayons X dans l'espoir de découvrir un élément à substituer au phosphore ou à d'autres substances utilisées dans les détersifs de blanchissage.

Étant donné que certains fabricants emploient l'acide nitrilotriacétique (NTA) au lieu du phosphore, dans les détersifs de blanchissage, le pourcentage de cette substance est aussi indiqué dans le tableau en question.

A partir de ces renseignements et de l'identification des additifs chimiques, les scientifiques seront en mesure d'évaluer l'importance de ces éléments quant à leur effet possible sur l'environnement. Les analyses ont été effectuées dans les laboratoires de la Division de la qualité de l'eau de la Direction des eaux intérieures du ministère de l'Environnement.

M. Davis a déclaré que la teneur en phosphates des détersifs de blanchissage, qui est de 20 p. 100 à l'heure actuelle, serait réduite à un maximum de 5 p. 100, au 31 décembre 1972.

## DENIS ASSELIN AU MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec a présenté du 6 octobre au 7 novembre une exposition de 15 huiles sur toile du peintre québécois Denis Asselin. Ces toiles ont été exécutées de 1969 à 1971 au cours d'un stage à la *Saint Martin School of Arts* de Londres.

Diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1968, Denis Asselin a fait un stage d'études à Londres de 1969 à 1971 et il enseigne maintenant à l'École des Arts visuels de l'Université Laval.

Influencé par le mouvement surréaliste et le *minimal art*, Denis Asselin, nous offre des toiles où règne le mystère, le magique et le merveilleux.

## LA POPULATION ACTIVE

Le taux désaisonnalisé de chômage a subi une augmentation marquée en septembre par rapport au mois d'août, passant de 6.5 à 7.1. L'accroissement du taux désaisonnalisé de chômage est survenu à la fois chez les 14-24 ans et chez les 25 ans et plus, quoique de façon plus prononcée chez ces derniers.

Le taux non désaisonnalisé, qui représente le chômage réel en pourcentage de la main-d'oeuvre, était de 5.0 en septembre à comparer à 5.1 en août, soit une réduction beaucoup plus faible que d'habitude pour cette époque de l'année. Le nombre total de chômeurs (434,000) était en baisse de 21,000.

Le nombre de personnes employées a connu une baisse à peu près moyenne (-329,000) par rapport au mois d'août, tombant à 8,188,000 en septembre. L'ensemble de la population active (8,622,000) a diminué de 350,000 personnes, ce qui représente une baisse relativement plus faible que d'habitude pour cette période.

Par rapport à l'année dernière, la main-d'oeuvre s'est accrue de 238,000 personnes (2.8%) et le nombre de personnes employées, de 202,000 (2.5%). Le nombre de chômeurs a augmenté de 36,000.

## DES JEUNES DU QUÉBEC EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Sept jeunes Québécois de milieu rural se sont rendus en Colombie-Britannique, au cours de l'été, à l'occasion de la célébration du centenaire de l'entrée de cette province dans la Confédération. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'un programme mis au point par le Conseil Canadien des Cercles 4-H et les provinces en 1971.

Après deux jours d'un programme général portant sur l'organisation et les activités des cercles de jeunes agriculteurs dans cette province, les jeunes québécois ont séjourné dans des familles de la Colombie pendant dix jours.

Le financement du projet était assuré par une subvention du secrétariat d'État du Gouvernement fédéral qui a défrayé le coût de transport interprovincial. Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec qui patronne les cercles de jeunes agriculteurs, a aussi participé financièrement à cet échange. Pour leur part, les jeunes ruraux, de même que les cercles dont ils font partie, ont contribué pour une modeste part à défrayer les dépenses.

Le but de cette initiative était de fournir à ces jeunes Québécois l'occasion d'acquérir une connaissance plus concrète de leur pays et principalement de la Colombie-Britannique.

## ACCORD CANADA-MALAISIE CONCERNANT L'ASSURANCE-INVESTISSEMENTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que le Gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement de la Malaisie concernant l'assurance d'investissements nouveaux canadiens en Malaisie contre certains risques non-commerciaux.

L'accord qui, on l'espère, constituera une contribution utile au développement des relations économiques entre les deux pays, fait partie d'une

série d'accords portant sur l'assurance-investissements à l'étranger que le Gouvernement canadien compte conclure avec d'autres pays. Des accords similaires ont déjà été conclus avec les Barbades, Singapour et Ste-Lucie.

Ces accords faciliteront la mise en oeuvre du programme canadien d'assurance-investissements à l'étranger, établi en vertu de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. L'objectif de ce programme, qui est administré par la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements par des citoyens ou des sociétés canadiens dans les pays étrangers.

#### POSSIBILITÉS DE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ARCTIQUE

(suite de la page 2)

l'outillage, les services et l'équipage, directement au-dessous du pont supérieur. L'infrastructure consisterait en deux caissons en béton de 100 pieds de diamètre chacun qu'on remorquerait à l'emplacement.

La conception du pipe-line qui s'avancera à quelque trois milles sur le lit de la mer, à partir du parc de réservoirs sur le rivage, devra tenir compte de la fonte du pergélisol qui le supporte. On estime qu'il est possible de régler le poids spécifique de manière qu'il influe légèrement sur la surface portante. On devra être averti suffisamment à l'avance de l'approche de fragments d'îlots de glace à la dérive qui pourraient labourer le fond de la mer et rompre le pipe-line. En pareilles circonstances, il serait possible de pomper de nouveau le pétrole dans les

réservoirs du rivage et de remplir le pipe-line d'eau de mer. Les tronçons de pipe-line aménagés sur terre seraient installés bien au-dessus du niveau du sol, sauf pour le court tronçon situé juste au rivage qui pourrait être endommagé par la glace. Celui-ci serait enfoui dans une gaine frigorifiée.

#### CHOIX DES EMBLEMES

Les emplacements où pourraient être éventuellement aménagés les terminus maritimes destinés au transport du pétrole sont situés au sud de la circulation vers la droite de la glace de dérive abondante et des îlots de glace ou de ce qui en reste dans la mer de Beaufort. De plus, les emplacements de l'île Herschell et de Babbage Bight sont avantageux du fait que la glace fixée au rivage qui se forme dans la baie Mackenzie au début de l'hiver constitue un obstacle contre la glace de dérive abondante.

Les deux autres emplacements que l'on estime appropriés à l'aménagement d'ouvrages maritimes sont situés à Horton River sur la baie Franklin et sur l'île Clapperton située sur la baie Darnley. Ces deux endroits sont à quelque 300 milles à l'est de l'île Herschell. A cause de la topographie du terrain situé entre les deux emplacements, notamment le delta du fleuve MacKenzie, l'aménagement d'un pipe-line à partir de la baie de Prudhoe ne serait pas pratique. Les susdits emplacements pourraient, toutefois, desservir les champs pétrolifères de la péninsule de Tuktoyaktuk, où on a déjà découvert du pétrole, et pourraient également servir à transborder le pétrole des îles de l'Arctique où des explorations de grande envergure sont actuellement en cours et où on a découvert du gaz naturel.